

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

London, le 1^{er} décembre. — On lit dans le

« Nos lecteurs savent que dans la convention du 22 oct. la France et l'Angleterre ont pris la qualité d'arbitres de la Belgique et la Hollande. C'est en vertu de cette convention qu'une armée française se trouve actuellement en Belgique. »

« Il était nécessaire cependant, que la France et la Belgique s'entendissent sur certains points de détails relatifs aux conditions de l'armée française. Une convention fut conclue en effet le 10 novembre entre la France et la Belgique et a été ratifiée le 17 même mois. »

« Nous ne prétendons pas savoir quelles étaient ses stipulations, et nous ne croyons pas non plus qu'elles seront publiées, avant qu'elles aient été mises sous les yeux des chambres belges par le général Goblet. Cependant nous pouvons donner l'assurance que la convention ne contient aucun article par lequel les Français auraient pris l'engagement de ne pas entrer dans la ville d'Anvers, et ne contient aucun article qui empêche les Français d'occuper la citadelle sans exposer la ville; qu'elle ne contient aucun article où il soit stipulé qu'Anvers ne serait occupé que par les Belges. Il n'y a donc eu aucune altercation entre le général Gérard et le gouvernement belge au sujet de l'occupation de cette ville par les Français. »

« Comme la convention du 22 octobre contient un article où il est stipulé que les Français, pendant leur séjour en Belgique, n'occuperont aucune forteresse, le maréchal devait demander si la ville d'Anvers était considérée comme faisant partie de cette stipulation. Il était donc convenu qu'il s'adressât au gouvernement anglais avant l'occupation de la ville qu'on avait espéré jusqu'alors d'éviter. Nous savons que notre gouvernement y a consenti, par le fait que tout ce qui mène à l'occupation de la citadelle est par lui-même désirable. »

Le Morning-Chronicle dit :

« Les sollicitations du comte de Funchal, appuyées des offices du prince Talleyrand, n'ont pas réussi à engager lord Palmerston à intervenir pour mettre un terme à l'occupation de Portugal. La présence du marquis de Palmella a tout pour objet de soumettre à S. S. l'importance du cas de don Pedro, pour les intérêts de l'Angleterre, ainsi que pour ceux de Portugal. »

Le Morning-Herald contient un article à peu près dans le même sens; mais il ajoute que des négociations sont effectivement entamées pour reconquérir dona Maria; il continue ainsi :

« Ces négociations sont tellement avancées que le marquis de Palmella a ordonné d'ajourner le départ du paquebot qui devait partir aujourd'hui pour Oporto, un ou deux jours, dans l'espoir qu'il pourrait transmettre à don Pedro, l'assurance qu'elles sont heureusement terminées. »

FRANCE.

Paris, le 2 décembre. — M. Lehon, ministre de l'Intérieur à Paris, a reçu hier de sa cour des députés qui paraissent importantes; car, aussitôt après leur réception, il a eu une entrevue avec M. le ministre des affaires étrangères.

Hier soir et ce matin encore M. le président du conseil a eu une conférence avec MM. de Wertheim et d'Apponi.

Depuis quelque temps on remarque que le cabinet de Vienne se rapproche beaucoup de nôtre; on voit même que plusieurs notes confidentielles relatives à M. de Broglie par l'ambassadeur d'Autriche ont été d'une grande utilité. M. de Metternich redoute plus que qui que ce soit une conflagration générale.

Quelques journaux ont annoncé que M. Ancillon, ministre des affaires étrangères de Prusse avait donné sa démission. Nous pouvons assurer que dans le monde diplomatique, cette nouvelle est, jusqu'à présent, sans aucun fondement. (Nouvelliste.)

Le paragraphe 9 du projet d'adresse de la commission a été adopté sans modification par la chambre, mais ce n'a pas été sans de vives discussions.

Plusieurs amendemens et sous-amendemens sont venus échouer devant l'opinion de la majorité.

Le général Jacqueminot a produit une profonde sensation sur l'assemblée quand il a dit que le 6 au matin chaque garde nationale réclamait l'état de siège, et qu'alors il y avait 33 gardes nationaux pères de famille tués, 57 fantassins étaient morts, 108 gardes nationaux étaient blessés.

La fin de la séance a été très-orageuse, grâce à l'amendement de M. Joly, qui a amené des discussions fort animées, et qui n'ont été malheureusement que trop empreintes de personnalités.

L'amendement de M. Joly a été retiré par cet honorable député.

L'adoption du paragraphe 9 de l'adresse est un fait de la plus haute importance, et qui indique assez quelle sera l'allure de la majorité dans le cours de la session actuelle.

La chambre veut donner au gouvernement la force nécessaire pour terrasser les factions, et la rédaction du paragraphe 9 en est une preuve non équivoque.

On fait un reproche à la chambre de ce qu'elle se met en désaccord avec l'arrêt de la cour de cassation : le reproche n'est d'aucune importance, il faut en convenir; et d'ailleurs la chambre se borne à constater les conflits auxquels l'ordonnance de mise en état de siège a donné lieu, et elle exprime le désir de les faire cesser en rendant la législation plus précise et plus complète à cet égard.

La séance d'hier, dont le résultat seul a porté un coup mortel au compte-rendu, a offert encore dans ses détails la preuve positive du peu d'homogénéité de cet acte absurde et extra-parlementaire.

En effet on a vu un député signataire du compte-rendu, M. Jollivet, demander à son collègue M. Garnier-Pagès compte de ses opinions politiques, et celui-ci dans sa réponse tracer hautement la ligne de démarcation très-tranchée qui le sépare de M. Odilon-Barrot.

Rien que cette divergence d'opinions suffirait pour faire apprécier toute la portée du compte-rendu, si depuis déjà longtemps on n'était pas fixé à cet égard.

La séance d'hier nous paraît avoir été doublement utile au pays.

— Des ordres viennent d'être donnés pour armer sur un pied respectable la place de Strasbourg et les autres villes fortifiées de l'Alsace. Dès demain on doit monter des pièces de canon sur les remparts. (Journal du Bas-Rhin.)

— Un duel a eu lieu hier entre M. Brifaut, l'un des rédacteurs du Corsaire, et M. Barbot de la Trésorière, l'un des rédacteurs du Revenant.

M. Brifaut a eu l'avant bras droit fracturé par la balle de son adversaire.

— On écrit de Lyon, 27 novembre :

« La réorganisation de notre garde nationale va définitivement s'opérer. »

— La reine d'Espagne a rendu une ordonnance en date du 19 de ce mois, qui prescrit l'établissement du papier monnaie dans le royaume, en même temps qu'elle ordonne de faire retirer de la circulation la vieille monnaie d'argent et de cuivre, qui sera versée dans des caisses établies à cet effet, et contre laquelle on recevra en échange des bons ou assignats qui auront cours à l'égal de l'argent.

Une autre disposition de la reine assure aux militaires qui seront mis en accusation et qui seront acquittés, le paiement de la moitié de leur solde pendant tout le temps que dureront les poursuites. (Sentinelle de Bayonne.)

BELGIQUE.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, le 3 décembre.

Quatrième journée du siège.

La nuit a été un peu moins mauvaise que la précédente; mais la citadelle a tiré et tué quelques hommes, et jeté, par momens, quelque désordre parmi les travailleurs.

L'artillerie néanmoins a poussé ses travaux avec un sang froid et une décision admirable. J'ai vu les batteries armées; c'est quelque chose de miraculeux; on ne comprend pas comment, en si peu de temps, des hommes ont pu, au milieu de terrains défoncés, dans l'eau, dans quelques endroits, à deux pieds de hauteur, par des chemins que les fascines ne parviennent pas à rendre praticables à mes yeux, élever ces ouvrages au dessus desquels les pièces sont maintenant placées sur des madriers qui forment un plancher aussi uni et aussi propre qu'un parquet.

Je viens de parcourir rapidement toute cette ligne vraiment formidable; j'ai compté les pièces, il y en a maintenant 69, et quand les trois dernières batteries seront armées, le nombre total sera de 87. Ajoutez à cela 40 mortiers.

Le génie, de son côté, a poussé les travaux avec une audace rare, et qui étonne les plus vieux officiers. Il n'y aura que deux parallèles, ainsi que je vous l'ai déjà dit, au lieu de trois. La première a été établie à 450 mètres et non 470 (ce chiffre de 450 est exact) de la lunette St.-Laurent et à l'heure à laquelle je vous écris, au moyen de six chemins partant de la première parallèle, et dirigés en droite ligne vers la citadelle, les premiers sapeurs se trouvent à 90 mètres de la lunette St.-Laurent. C'est là à peu près que sera établie la seconde parallèle, mais seulement quand les batteries auront produit leur effet. Les officiers du génie avouent leur étonnement que la citadelle leur ait permis de mener les choses avec une telle audace. Si le feu avait été tel qu'il s'y attendaient, ils auraient éprouvé beaucoup de mal.

Le génie doit maintenant parachever ses ouvrages pendant que les batteries opéreront. Des officiers d'artillerie expérimentés persistent dans l'opinion que quarante-huit heures, au plus, suffiront pour démonter les trois quarts des pièces de la citadelle, permettre l'établissement de la 2^e parallèle et porter alors les batteries à 100 mètres environ de la place.

Il ne faut pas croire toutefois que les moyens de défense de la citadelle seront épuisés. Si la garnison veut se défendre, beaucoup de ressources lui resteront encore.

Le sergent fait prisonnier hier, a été interrogé ce matin par le chef d'état-major général Saint Cyr Nugues. Il résulte de ses réponses qu'il évalue à 120 le nombre des pièces de la citadelle en batterie (je crois être mieux informé en disant qu'il ne dépasse pas 90.) Depuis dix mois aucun soldat n'a vu le commandant.

Sur la question du plus ou moins de résolution de la garnison dans sa défense, il a dit qu'une partie se compose de volontaires résolus de mourir, mais qu'une autre partie de la garnison, fatigué d'un séjour prolongé dans la citadelle, est loin d'être animée d'un tel enthousiasme.

Midi. — Le canon de la citadelle se fait entendre à des intervalles très-rapprochés et tue quelques hommes. On vient d'apprendre que c'est demain à la pointe du jour, 4 décembre, fête des canonniers, que les batteries françaises commenceront leur feu. La nouvelle vient de s'en répandre comme l'éclair.

parmi tous les officiers d'état-major du génie et de l'artillerie ; et chacun envie le sort de ceux de ses camarades qui seront de tranchée. Je tâcherai de vous en donner tous les noms. Pour le génie, c'est le chef de bataillon Delmas, tout dernièrement promu à ce grade.

Parmi les aides-de-camp du maréchal, ce sont le capitaine de Sercey, fils de l'amiral, et le capitaine de la Ferronnays, fils de l'ancien ministre. Jeunes tous deux, ils bénissent le hasard qui a si heureusement fixé leur tour de tranchée.

Une heure. — A l'instant, l'un d'eux, le capitaine Laferronnays part avec le colonel Lafontaine pour s'assurer définitivement où en est l'affaire du poste de Melkhuis, dont je vous parlais hier. Ils ont ordre si les Hollandais l'occupent, de les ramener prisonniers et ils le feront.

On nous transmet d'Anvers quelques explications auxquelles nous croyons utile de donner de la publicité :

« Les journaux de Paris, d'après ou des suppositions, ou des correspondances légères (comme ils en accueillent trop souvent), paraissent attribuer à M. Caradoc un caractère tout-à-fait autre que celui qui lui appartient. On parle de négociations avec le commandant de la citadelle, d'entrevues avec le maréchal ; on tient un langage qui serait presque de nature à lui attribuer de l'influence sur les opérations confiées par la France à la prudence et à la bravoure du général en chef de l'armée. Il ne serait pas sans inconvénient de laisser l'opinion prendre une fausse idée de la mission de l'honorable colonel.

« Vous avez dit dans l'*Emancipation* et je crois que c'était extrait du *Times* que le colonel Caradoc était au quartier-général français pour transmettre avec exactitude et régularité au ministère anglais le récit des événements auxquels l'expédition donnerait lieu, qu'il en serait le narrateur impartial. Tel est effectivement le caractère de cet officier.

« Envoyé par un gouvernement allié de la France par un gouvernement qui sait accomplir avec tant d'honneur et de loyauté les engagements qu'il a contractés, M. de Caradoc avait droit aux égards de M. le maréchal, il les a eus ; et l'honnêteté ; la courtoisie toute militaire toute cordiale du maréchal les lui offrira toujours. Mais tirer de là des inductions, y voir une espèce de contrôle sur des opérations militaires parfaitement libres dans le cercle tracé par la France, il y aurait erreur. L'honorable mission de M. de Caradoc n'a d'ailleurs rien de diplomatique. » (Em)

RÉPONSE DU GÉNÉRAL CHASSÉ.

A la sommation du maréchal Gérard.

Citadelle d'Anvers, le 30 novembre 1832.

Monsieur le maréchal, en réponse à votre sommation que je viens de recevoir à l'instant, je vous prévins, monsieur le maréchal, que je ne rendrai la citadelle d'Anvers qu'après avoir épuisé tous les moyens de défense qui sont à ma disposition.

Je considérerai la ville d'Anvers comme neutre aussi long-temps qu'on ne se servira pas des fortifications de la ville et des ouvrages extérieurs qui en dépendent, dont le feu pourrait être dirigé contre la citadelle et la *Tête de Flandre*, y compris les forts de Burgh, Zwyndrecht et Austerwel ainsi que la flottille stationnée sur l'Escaut devant Anvers. Il s'entend de soi-même que la libre communication par l'Escaut avec la Hollande comme cela a eu lieu jusqu'à présent ne doit pas être interrompue.

J'apprends avec surprise que pendant que votre excellence entame des négociations, on commence des hostilités par des ouvrages d'attaque, au sud, sous le feu de notre canon.

J'ai l'honneur de vous prévenir que si à midi on n'a pas cessé de travailler à ces ouvrages, je me trouverai dans la nécessité de les empêcher par la force.

Agréé, etc. Signé, baron CHASSÉ.

ANVERS, LE 4 DÉCEMBRE.

On lit dans le *Phare* :

Le feu de la citadelle a été très-faible pendant toute la journée d'hier. Vers la nuit il a cessé tout-à-fait.

Pendant la matinée de ce jour aucune détonnation ne s'est encore fait entendre.

Tous les commissaires de la ville ont reçu hier soir l'ordre de la part de la régence, d'annoncer dans toutes les sociétés et estaminets et autant que possible à domicile, que l'artillerie française devant commencer le jour suivant à tirer sur la citadelle, tous ceux qui voudraient sortir de la ville étaient prévenus, qu'à 7 heures du matin, les portes de Borgerhout et Rouge seraient ouvertes, mais qu'une fois sortis personne ne pourrait rentrer.

On ne sait pourquoi la régence jette ainsi l'alarme parmi nos habitans. Le fait est que vers onze heures une foule de femmes et d'enfans du peuple prenaient en hâte le chemin de la porte de Borgerhout : cette porte était fermée, et une grande partie de la population a bivouaqué dans les rues. Il faut avouer que nos magistrats sacrifient amplement sur l'autel de la peur. Cependant la lettre de Chassé doit suffire pour rassurer et pour que la régence ne fasse pas publier au milieu de la nuit qu'il est douteux si ce général n'incendiera pas la ville.

Le bruit court en ville que l'on négocie avec la citadelle. Toute la garnison est sous les armes. Des troupes stationnent sur nos places, on est prêt à tout événement.

Cette nuit le maréchal Gérard a visité lui-même tous les postes.

Toute la nuit beaucoup de personnes ont quitté la ville ; quelques coups de canon ont été tirés de la citadelle.

Ce matin la plupart des magasins sont fermés, on s'attend à une attaque générale.

Le roi est entré à neuf heures du matin en ville. Hier à 3 heures un engagement a eu lieu entre les Hollandais et les Français qui se trouvent sur la rive gauche de l'Escaut, une quantité de personnes était aux fenêtres sur le port pour jouir du coup d'œil : les bâtimens hollandais ont tiré quelques coups de canon.

Les troupes françaises ont fait également feu sur le messager de Flessingue.

A onze heures du matin un second engagement a eu lieu sur la rive gauche de l'Escaut avec les Français qui se trouvent sur la digue, on entend la fusillade.

On distingue un léger mouvement dans la flotte. Les Hollandais ont fait sauter ce matin un bâtiment dans le chantier qui se trouve au Kiel, il masquait une batterie française.

L'attaque de la citadelle a commencé vers midi, à deux heures, cinq batteries font feu sur elle. Les coups de la citadelle sont particulièrement dirigés sur la batterie qui se trouve du côté de St-Laurent.

Il est 4 heures, le feu des batteries françaises est très-vif et continu, les décharges se font par batterie, dans un ordre admirable ; à les entendre on croirait ouïr un exercice régulier.

En ce moment nous apprenons que les pièces du fort Saint-Laurent ont été démontées par l'artillerie française : quelques-unes d'entr'elles ont sauté.

Ce fort est extrêmement endommagé et sera pris sous peu d'heures.

Celui de St-Hilaire qui flanque la citadelle au Sud ne tiendra pas plus long-temps.

Les Français n'emploient que des pièces de seize et de six : mais elles sont à demi-portée de fusil des murs.

Le sémaphore de la tour fonctionne depuis ce matin.

La ville est tranquille : un vent du sud porte le son dans une direction autre que celle de la ville. On entend que très-peu le bruit du canon dans Anvers.

Une canonniers tire sur les batteries françaises. On nous assure que quelques canonniers hollandais désorientés par l'adresse des pointeurs français ont abandonné leurs pièces.

Du faite des édifices d'Anvers, on aperçoit distinctement le mouvement de tous les feux.

Chassé dans sa lettre n'a pas demandé comme on le prétendait, que les forts fussent neutres ; il a seulement exigé qu'on ne tirât pas contre ses forts de l'intérieur des quais.

Le maréchal Gérard a consenti à ces conditions qui laissent toute latitude à la division Sébastiani du côté de la Flandre.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

L'attaque a commencé à onze heures et demi par le feu de plusieurs batteries de canon, dirigées contre les lunettes du Kiel et de Saint-Laurent. En même temps, une batterie a jeté des bombes dans la citadelle. Ces projectiles ont quelquefois dépassé la forteresse et tombé dans l'Escaut ; mais il faut considérer que dans ces premiers tirs, on a spécialement essayé les portées. La citadelle a répondu sans une grande vivacité : elle semblait réserver ses forces pour honorer une attaque plus sérieuse.

Les forts du Kiel et de St-Laurent, ouvrages avancés que les assiégeans se disposent d'abord à emporter, ont été chauffés avec plus de vigueur. Leur feu même a semblé éteint, mais il a recommencé quoique faiblement.

Cette première attaque semble avoir décidé une question importante. Une batterie du fort Montebello a tiré sur les flancs opposés de la citadelle et soit qu'une attaque de ce point n'ait point été considérée comme une infraction aux conditions proposées au nom de la citadelle, soit par tout autre motif quelconque, la ville n'a éprouvé ni hostilité ni menaces. Cette expérience confirme toutes nos espérances de neutralité.

Berchem, 3 décembre.

On a arrêté depuis hier plusieurs individus soupçonnés d'espionnage, ou d'avoir fait des signaux à l'ennemi. En venant de Borgerhout, j'ai rencontré un paysan conduit, les mains liées, par un gendarme français. A 4 heures, un autre particulier très-bien vêtu et monté sur un cheval très-beau, venait d'être arrêté par la gendarmerie française.

Les soldats disent qu'on a également arrêté dans la tranchée cet après-midi, un homme vêtu en cantinière et porteur d'un petit tonneau à genévivre qui s'est trouvé vide sans que personne en eût vu débiter.

Ces précautions sont nécessaires, car des orangistes de marque sont dans les environs et ces messieurs ne se feraient aucun scrupule de contrarier les opérations de l'armée française.

On m'assure ce soir qu'on ne laissera désormais entrer dans la tranchée que les officiers belges et français, à l'exception des curieux. (Ind.)

BRUXELLES, LE 4 DÉCEMBRE.

LL. AA. RR. les ducs d'Orléans et de Nemours sont arrivés hier midi au palais de Bruxelles, accompagnés des généraux Flahault et Baudrand. Ils sont retournés vers neuf heures du soir au quartier-général français.

On lit dans le *Courrier* :

« Lorsqu'entre une et deux heures du matin, de la nuit du 30 novembre au 1^{er} décembre, un colonel, un capitaine et un adjudant major belges ont remis aux Français les postes du fort Montebello de la porte des Béguines, et tous ceux qui ont tenté de s'approcher de la citadelle, que la sentinelle manquait ; on a d'abord pensé qu'elle avait pu par accident tomber dans le fossé et se noyer ; on a fait des recherches avec la lanterne de ronde, mais alors on n'a pu douter que le factionnaire avait déserté. C'est un garde civique du bataillon d'Atb, le premier et seul déserteur jusqu'à présent dans ce bataillon qui se fait remarquer par sa bonne tenue et sa discipline, ce jeune soldat avait quelques reproches à se faire et était exposé à passer devant un conseil de guerre, il a profité de son isolement pour gagner la citadelle.

— Le terrain commence à être fortement détrempe autour de la citadelle d'Anvers. Trois batteries d'artillerie ont été presque entièrement enterrées dans la vase. Toute la journée d'hier a été employée à les en retirer, et on n'y est parvenu qu'avec beaucoup d'efforts.

— M. le général Goblet est parti hier matin pour Anvers en sa qualité d'inspecteur-général du génie.

— Il paraît que la formation d'une division de cavalerie qui devait réunir les cuirassiers, les gendarmes et aux guides royaux est abandonnée. Il serait question d'adopter le régiment des guides de la 4^e division sous les ordres du général Daine.

— On a, dit-on, arrêté dans les environs de Berchem un meunier qui servait d'espion aux hollandais. Chaque fois que nos ouvriers travaillaient, il posait une lanterne devant sa fenêtre, alors la sentinelle tirait; et lorsque les ouvriers ne travaillaient pas, il retirait la lanterne.

— Nombre de courriers ont été expédiés dans la journée d'hier, avec des dépêches des différents ministres, pour Paris, Londres et les quartiers-généraux français et belge.

— M. de Meulenaere est parti hier pour Bruges.

— Le sénat est convoqué pour jeudi, six heures, à une heure.

— On écrit de St. Nicolas, 1^{er} décembre :

« Une grande partie des troupes de la division du général Sébastiani a passé l'Escaut à Barght. Les gardes civiques qui étaient cantonnées dans ce village et les environs se retirent sur Termonde. »

— Le fils de Louis Bonaparte a passé par notre ville, il y a quelques jours, mais sous un incognito qu'il n'a quitté que pour un fort petit nombre de personnes. Il venait de Constance en Suisse et se rend à Londres, pour passer à Oporto. Ce jeune homme assista, pendant son séjour ici, à une des représentations de *Schoenbrun et Sainte-Hélène*.

— A notre bourse d'hier, comparativement au dernier cours, l'emprunt belge des 24 millions a baissé de 1/4. Le comptant était très-recherché; les achats pour compte d'un capitaliste ont contribué principalement à cette hausse inattendue. En outre étrangers il s'est fait peu d'affaires.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 4 décembre. — Après l'appel nominal et la lecture du procès-verbal, M. Vergauwen fait un nouveau rapport sur l'élection de M. Berger et conclut à l'admission. — Adopté.

Le rapport des élections de Liège n'étant pas terminé, la commission se retire pendant un quart d'heure pour le terminer.

La séance est suspendue; à la reprise, le rapporteur, M. Hye-Hoys, a la parole et conclut à l'admission de MM. Marcellis et Kaufman.

La chambre ordonne l'impression au *Moniteur* et renvoie la discussion à jeudi.

M. le président annonce que jeudi le rapport sur le budget des voies et moyens pourra être discuté.

M. Dumortier : Le vote de l'impôt est un objet important. Il faut auparavant savoir à quel ministère sont confiés les revenus de l'état. Je pense qu'il faut commencer la discussion, le cabinet n'est pas formé. (Appuyé.)

On passe à la nomination des commissions de l'industrie et des finances.

La première est composée de 9 membres, la seconde de 7.

La séance est levée à 3 heures.

Séance jeudi à midi.

LIÈGE, LE 5 DÉCEMBRE.

On dit que M. le général Kenor est appelé de nouveau au commandement des forts de Liège.

M. Annez de Zillebeek vient d'être appelé à commander la légion de la garde civique de Liège, en remplacement de M. Fleury-Duray, appelé à d'autres fonctions.

— Le gouvernement a reçu la réponse de S. A. I. R. Léopold grand duc de Toscane, et l'archiduchesse Marie-Louise, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, à la lettre par laquelle le roi des Belges leur a notifié son avènement au trône et son mariage avec la princesse Louise d'Orléans.

Voici, suivant le *Courier* anglais, quels sont les liens des familles existans entre les maisons sou-

veraines de Hollande, de Prusse et de Russie. Le roi de Hollande a épousé la sœur du roi actuel de Prusse, et la femme du prince d'Orange est sœur de l'empereur de Russie. Le second fils du roi Guillaume, le prince Frédéric-Charles, a épousé la princesse Louise, une des filles du roi de Prusse. L'impératrice de Russie est également fille du roi de Prusse. Ces liens de famille, ajoute le *Courier*, faisaient une loi à la Prusse et à la Russie de ne pas coopérer aux mesures coercitives employées contre leur parent et allié le roi de Hollande, mais à cela se borne ce qu'ils doivent à de pareilles considérations et pourvu que la France et l'Angleterre observent fidèlement la convention du 22 octobre, on peut être sûr que ces deux puissances s'abstiendront de toute démonstration de nature à amener une guerre européenne.

— On a fondu à Liège, par ordre du baron Evain, un énorme mortier. Cette pièce immense est calculée pour recevoir une bombe pesant 500 kilog.; son diamètre est de 61 centimètres et elle peut contenir plus de 100 livres de poudre. Ce mortier, dont la chambre est cylindrique, est fondu avec l'affût et pèse 15 milliers. Il faut remuer toute cette masse pour donner au tir l'angle nécessaire. La bombe s'y place avec un appareil à bascule et qui ressemble à une grue. Cette machine n'est pas destinée à une grande portée. On conçoit qu'un pareil projectile, qui contient en quelque sorte une mine, doit produire un effet épouvantable s'il tombe et éclate à propos; mais il faut attendre l'expérience.

— On écrit de Givet, 2 décembre :

« Le 1^{er} régiment de chasseurs à cheval, fort de 630 chevaux, et faisant partie du corps d'armée de la Meuse (armée de l'Est), arrive demain ici. »

« Le 2^e me. même arme, qui compose, avec le 1^{er}, la première brigade de cavalerie, arrive aujourd'hui à Rocroy. Le général Saurzi, qui commande cette brigade, et son état-major, s'y rendent aussi. Tout annonce la concentration du corps d'armée de la Meuse sur cette frontière. »

« Le lieutenant-général comte Pellet, qui le commande, a toujours son quartier-général à Mézières. »

— Le *Journal de Francfort* du 1^{er} décembre annonce, qu'il passe en de nouvelles mains, et que la rédaction en est confiée à M. le professeur Durand.

— Un belge dévoué à son pays, nous écrit de Paris, qu'on ne peut se figurer la déplorable impression qu'y a produit l'étrangeté des discussions de la chambre des représentants et le résultat qu'elles ont amené. Cette occasion, dit-il, paraît trop heureuse aux adversaires de notre indépendance, pour qu'ils ne l'exploitent pas en affectant d'y voir la preuve du peu d'aptitude des Belges, à former une nation et à se gouverner eux-mêmes. La surprise où sont les Français de voir qu'une intervention qu'ils nous croient si favorable est mal accueillie par l'opposition belge, ne contribue que trop à secondar ses efforts et a refroidi à notre égard les hommes influens de cette nation. Tout jusqu'à ce manque de formes, d'égards et des plus simples convenances qui éclate dans les discours de quelques membres de l'opposition, sera utile à nos adversaires, pour nous décréditer aux yeux de l'étranger; c'est pour eux un nouvel argument à l'appui de leur ancienne thèse, que les hommes considérés ne se sont pas réunis au gouvernement actuel; et que les soutiens du nouveau régime appartiennent aux classes les moins respectées de la société.

Les journaux hollandais du 3 décembre; ne contiennent rien d'intéressant. On a pris le 1^{er} décembre à La Haye, à deux heures de l'après-midi, la sommation faite à Chassé.

Des instructions ministérielles ont été adressées aux provinces et aux communes, pour les prévenir que les ordres donnés pour la levée de la *landstorm*, ne doivent pas avoir été compris comme si ces hommes devaient commencer immédiatement le service militaire, mais seulement comme des mesures préparatoires, afin que ces hommes soient prêts quand la défense du pays l'exigera.

— On écrit des frontières belges; 1^{er} décembre :

« Demain sont attendus dans le canton d'Hoogstraeten 4,000 hommes de troupes françaises, dont 1,000 prendront position à l'avenue de Meereel sous Merlen. »

Mouvement du port d'Ostende pendant le mois de novembre.

Entrés : Nationaux, 45; anglais, 36; français, 6; hanovriens, 19; danois, 13; norwégiens, 4; suédois, 4; américains, 3; oldenbourgeois, 3; hambourgeois, 2. Total 135.

Sortis : Nationaux, 24; anglais, 26; français, 8; hanovriens, 12; danois, 4; norwégiens, 1; suédois, 1. Total 76.

La plus grande partie de ces bâtimens a été déclarée sur lest à la sortie.

(Correspondance particulière.)

Anvers, le 4 décembre.

Les batteries françaises ont ouvert leur feu aujourd'hui vers 11 du matin.

On tirait principalement des batteries du centre du fort Montebello, et malgré cela le général Chassé, qui avait menacé de tirer sur la ville, si on n'évacuait point ce fort, il n'a pas exécuté sa menace.

Tous les canonnières français pointent admirablement et chaque coup éborgne une embrassade. Les hollandais tirent fort mal.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Anvers, 4 décembre.

L'attaque de la citadelle a commencé ce matin à 11 heures 5 minutes précises.

Je croyais que les Hollandais qui n'avaient presque pas tiré pendant la nuit dernière, réservaient leur feu pour le jour et que leur réveil serait le réveil du lion. Je me trompais. Leur feu est plus mal nourri aujourd'hui que lorsqu'ils tiraient sur les travailleurs.

J'ai compté le nombre des coups qui sont tirés de chaque côté. Les Hollandais répondent aux Français comme 2 à 30. J'ai compté environ 50 détonations par quart d'heure, mais il faut observer que toutes les pièces ne sont pas encore placées.

Je vois très-distinctement tout ce qui se passe; je suis placé aux combles de la vieille salle de spectacle.

On ne voit plus un seul hollandais sur la citadelle des factionnaires ont été retirés.

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

Les dames composant cette société se proposent de faire dans le mois d'avril prochain une loterie d'objets confectionnés par des mains charitables. Le succès inespéré qu'a obtenu l'essai tenté l'an dernier et les secours nombreux qu'il a permis de distribuer à la classe indigente, font espérer que les personnes qui ont pris part à cette bonne œuvre voudront bien y concourir de nouveau, et que leur exemple trouvera des imitateurs.

Madame de Cheratte, quai d'Avroy, n° 553, qui a déjà en dépôt des objets destinés à cette loterie se charge de recevoir tous ceux que l'on jugera convenable de lui adresser.

SÉANCE DE MNEMOTECHNIE

Ou l'art d'aider la mémoire.

M. de Castilho, donnera une séance publique, samedi 8 du courant, à 6 heures précises du soir; dans la salle académique.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Faculté de droit.

MM. Désiré Vervoort, d'Anvers, et Louis de Fastré, de Tongres, subiront leur examen de candidat le 7 de ce mois, à 4 et 5 heures.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui jeudi, 6 décembre, abonnement courant, 2^e début de Mlle. Martin, les *Sybarites*, opéra en trois actes, suivi par la *Ferme de Bondy*, épisode de l'empire en quatre actes et 5 années.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, l'on a reçu une quantité de Jambon de Westphalie, Pâtes de Strasbourg et autres de toutes grandeurs, Poulardes du Mans truffées et non truffées, Faisans de Bohême, Truffes fraîches, Dindes du Périgord, Perdreaux rouges, Chevreuils, gros marrons de Luc, Fruits nouveaux, Saucissons de Francfort et de Lyon, etc.

PIRNAY-GILON, marchand tailleur, a l'honneur d'informer le public qu'il reçoit à l'instant de Paris, les nouveaux modèles.

Rue Vinave-d'Ile, n° 52, il y a un joli QUARTIER à LOUER; on y échange à un taux avantageux les lous, pièces de 20 francs, Frédéric, couronnes de Brabant, thalers, argent et papier, etc.

La veuve CHARLES née DENEUMOLIN, place St-Denis, n° 743, a reçu bougies transparentes, chandelles de Brabant, huile épurée, le tout de 1^{re} qualité.

MAGASIN PLACE VERTE N° 780.

Chez F. PRINZEN sont arrivés les assortiments de lainage, tels que gilets, jupons, camisoles caleçons tricotés et tissés pour femmes, hommes et enfants, en toute qualité, gilets, camisoles et jupons de cachemir, robes d'enfants, bas de laine de France et autres bas de Viganis gris et blanc de laine, blanc de gaze, idem bas tricotés, en toute qualité, bas de filonelle pluchés et autres, bas de soie, chaussettes, en tout genre, chaussons, écharpes, callotins, bas d'enfants en laine en toute qualité et grandeur. Le magasin est toujours assorti en bas de coton, écri et blanc à jours et unis et bonnets; quantité de foulards, cravattes soie noir et fantaisie, velours, madras soie noire, schals, manchons, tails, linges de table, damassés, flanelles, cotonnettes, etc.

500 gilets et caleçons confectionnés d'après les meilleurs modèles, depuis 1 fl. 25 c. à 6 fls. P-B

POISSONS de mer très frais, chez PERET, rue Ste-Ursule.

Cabillaux, rayes, rivets, flottes, chez PERET, rue Ste-Ursule.

BOURLETS EN BALEINE

AVIS. — Mme. FOURNIER, de Paris, seule brevetée pour la fabrication des bourlets en baleine, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient d'établir en cette ville, un seul dépôt autorisé à VENDRE à prix de fabrique. La supériorité et la solidité de ses Bourlets ne laissent rien à désirer, sa fabrication étant au dessus de tout ce qui a été fait en imitation.

Ce dépôt se trouve chez GILLON-NOSENT, rue Pont-d'Ile, n° 32.

A LOUER présentement ou pour le Noël prochain, une belle et grande MAISON restaurée à neuf, située à Liège, première maison rue Basse-Sauvenière, n° 795, consistant en cinq pièces au rez-de-chaussée, 4 au premier étage, et plate-forme convertie en plomb, 4 pièces au second, 2 au 3^e, grenier, plusieurs belles caves, cour, 2 pompes, etc. S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 604.

Bon VIN de pays à 60 centimes la bouteille, rue de la Rose, n° 472, à la Grosse Bouteille.

Mardi onze décembre 1832, à 2 heures précises, après-midi, il sera procédé devant M^e LIBENS, notaire, en son étude place St Pierre, à Liège, à la VENTE aux enchères de dix-huit pièces de TERRE et d'une PRAIRIE, situées dans le canton de Glons, province de Liège, dont onze pièces sont situées dans la commune de Voroux, aux entroits dits sur le Mont, à l'ancienne voie de Tongres, entre-deux Villes Hermitalle, derrière le château de Voroux, derrière le bois, en Droua, au vieux chemin de Tongres et au chemin de Voroux à Lantin.

Quatre pièces dans la commune de Liers, aux lieux dits, commune dessus le Fond Magin, près la barrière de Liers et au rieu de Saint-Siméon.

Deux pièces dans la commune de Rocour, aux lieux dits Thier Delpisse et Hollande.

Une pièce dans la commune de Fexhe-Slins, en lieu de au chemin de l'Arbre.

Ladite prairie, située audit Voroux, derrière la commune, au chemin de Voroux à Lantin, contient trente-huit perches quarante aunes carrées, et fait partie de plus, resté indivis Le tout est occupé par M. Delbrouck de Rocour.

Les amateurs peuvent se procurer des placards contenant la situation, les joignans et aboutissans desdites pièces, chez M. BERLEUR, avoué à Liège et s'y adresser, ou audit notaire, pour les clauses et conditions; on accordera un délai de quatre ans pour acquitter le prix.

On DEMANDE un aide en pharmacie bien instruit, et muni de bons certificats, au n° 697, rue St. Severin.

CATALOGUE

D'une belle COLLECTION de LIVRES,

Dont la VENTE aura lieu à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, les mardi et jeudi, 11 et 13 décembre, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez L. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380, et chez M. LOXHAY, rue de la Magdelaine, n° 103.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE

Administration des domaines et forêts. — 5^e maîtrise.

On donne avis que la vente des coupes de taillis de l'ordinaire 1833 dans les bois de Cornillon, Val-St-Lambert et Harre, situés dans les provinces de Liège et de Luxembourg, des coupes de Futaie de l'ordinaire 1832, dans ces deux derniers bois ainsi que des marchés de même nature restés non adjugés dans les ventes des ordinaires précédents, aura lieu, pardevant M. le notaire DUSART, dans une des salles du palais de justice à Liège, le jeudi 13 décembre 1832, à dix heures précises du matin.

S'adresser pour de plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche à Saint-Trond, chez M. DE BELLEFROID, maître particulier des forêts de la société générale, et à Liège chez le notaire prénommé.

SEUL DÉPOT DE CHOCOLAT ANGLAIS

On trouve au n° 32, rue du Pont d'Ile, un assortiment complet de toutes sortes de chocolat fabriqués à la mécanique, procédé qui leur donne de la qualité et une modicité du prix qui les font préférés à tous ceux que l'on a fabriqué jusqu'à ce jour, PRIX FIXE DE FABRIQUE.

Pour un établissement nouvellement créé dans cette ville et déjà très-connu, l'on désirerait trouver une PERSONNE pour être ASSOCIÉE qui puisse disposer d'un capital de 6 à 8 mille francs. S'adresser pour les renseignements désirables n° 759, au 1^{er}, à Hocheporte, hors ville.

POUR SORTIR D'INDIVISION.

Mercrredi, 26 décembre 1832, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, à Tongres, il sera procédé par le ministère du notaire VAN BEETHOVEN, en présence de M. le juge de paix du canton de Tongres, à la VENTE définitive au plus offrant, du MOULIN dit Krnikes Molen, situé sur la rive du Jaer, hors la porte de Visé, audit Tongres.

Cette usine, déjà importante comme moulin à farine et à drèche, est susceptible de recevoir de grandes extensions, la force du coup d'eau, sa situation sur une rivière qui ne tarit ne gèle jamais, la proximité de quatre chaussées et la solidité des bâtimens le rend propre à l'établissement de toutes sortes de fabriques.

Les conditions très-avantageuses sous le rapport des facilités qu'elles offrent pour le paiement, sont à voir dès-à-présent à Tongres, chez ledit notaire et chez M. le juge de paix susdit.

VENTE D'IMMEUBLES.

Le 10 décembre 1832, à dix heures du matin, par le ministère de M^e Philippe PARMENTIER, notaire à Liège, en son étude, place de la Comédie n° 784, il sera procédé à la Vente publique et à l'extinction des feux des Immeubles ci-après désignés:

1^{er} Lot. — Une pièce de terre, contenant 54 perches 7 aunes (42 verges grandes 8 verges petites), située entre les hayes de Tourinne, traversée par le chemin qui conduit de Latine à Remiquette.

2^e Lot. — 76 perches 31 aunes (47 v. g. 40 v. p. 35 pieds carrés), située dans la campagne de Tourinne, tirant vers Fallais, traversée par le chemin de Fallais.

3^e Lot. — 38 perches 16 aunes (8 v. g. 15 v. p. 35 pieds), située entre Tourinne et Fallais, traversée par le chemin de Fallais.

4^e Lot. — 83 perches 45 aunes (49 v. g. 3 v. p.), située au sud du village de Tourinne, vers vieux Walleffe.

5^e Lot. — 45 perches 3 aunes (40 v. g. 6 v. p. 168 pieds), située au même endroit, vers Latine.

6^e Lot. — 9 perches 45 aunes (2 v. g. 3 v. p. 128 pieds), située près des hayes de Tourinne, traversée par un sentier qui conduit de Tourinne à Remiquette.

7^e Lot. — 46 perches 23 aunes (40 v. g. 12 v. p. 46 p.), située au même endroit vers Remiquette.

8^e Lot. — 46 perches 14 aunes (3 v. g. 14 v. p.), située au même endroit.

9^e Lot. — 27 perches 47 aunes (6 v. g. 6 v. p.), située vers le chemin de Tourinne à Fallais, à l'est de ce chemin.

10^e Lot. — 39 perches 90 aunes (9 v. g. 3 v. p.), située au Cheneux, entre Tourinne et Remiquette.

11^e Lot. — Une pièce de terre de la contenance de 53 perches 50 aunes (12 v. g. 5 v. p.), située entre Tourinne et Remiquette.

12^e Lot. — 43 perches 60 aunes (10 v. g.), située au même endroit à parcelle distance de ces deux villages.

13^e Lot. — 84 perches 65 aunes (49 v. g. 8 v. p. 93 pieds carrés), située aux confins de la commune de Tourinne, près des terres de Remiquette.

14^e Lot. — 46 perches 56 aunes (3 v. g. 46 v. p.), dans la campagne de Tourinne.

15^e Lot. — 23 perches 97 aunes (5 v. g. 40 v. p.), sise même campagne.

16^e Lot. — Un bonnier 81 perches 57 aunes (2 bonniers 4 v. g. 43 v. p.), située entre le village de Tourinne et la chaussée des Romains, dans la direction de Lens-St-Remi.

17^e Lot. — 2 bonniers 12 perches 1 aune (2 b. 8 v. g. 8 v. p.), située au chemin de Latine entre ce village et celui de Tourinne.

18^e Lot. — 29 perches 20 aunes (6 v. g. 14 v. p.), située entre le village de Tourinne et la chaussée des Romains.

19^e Lot. — 27 perches 46 aunes, 6 v. g. 6 v. p., située au-dessus de la maison Catoul, commune de Ligney.

20^e Lot. — 64 perches 30 aunes, 14 v. g. 15 v. p., située dans la campagne d'Omal.

21^e Lot. — 57 perches 52 aunes (13 v. g. 4 v. p.) située entre le village d'Omal et la maison Catoul.

22^e Lot. — 37 perches 26 aunes (8 v. g. 11 v. p.) située aussi entre le village d'Omal et la maison Catoul, en face de la précédente.

23^e Lot. — 1 bonnier 90 aunes (4 bon. 3 v. g. 3 v. p.) située à la Chaussée des Romains, plus vers Braive que la maison Catoul.

24^e Lot. — 32 perches 70 aunes (7 v. g. 10 v. p. 15 p.), située commune et campagne de Braive, à la limite de Lens Saint-Servais.

25^e Lot. — 2 bonniers 40 perches 75 aunes (2 b. 8 v. 7 v. p.), située campagne de Lens-St-Remi, entre ce village et celui de Tourinne.

Ces pièces de terre, qui forment un ensemble de 16 bonniers 12 perches, sont situées sur les territoires de Tourinne, Omal, Lens-St-Servais et Latine, et exploitées par la dame veuve Tombeur, demeurant à Tourinne.

26^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 27 perches 5 aunes (6 v. g. 4 v. p. 39 pieds), située dans la campagne de Brie, vers Ceresia.

27^e Lot. — 29 perches 95 aunes (6 v. g. 17 v. p. 110 p.), située dans la même campagne, plus vers Hanèche.

28^e Lot. — 35 perches 20 aunes (8 v. g. 4 v. p. 430 p.), située dans la même campagne, vers Ceresia.

29^e Lot. — 28 perches 30 aunes (6 v. g. 10 v. p.), située à la limite de Hanèche, campagne de Brie.

30^e Lot. — 41 perches 70 aunes (9 v. g. 12 v. p.), située dans campagne de Longris.

31^e Lot. — 95 perches 50 aunes (4 b. 4 v. g. 17 v. p. 47 p.), située vers les tombes de Seron, sur le territoire de Forville, nommée la terre aux Pied Sentes.

32^e Lot. — 91 perches 90 aunes (1 b. 4 v. g. 2 v. p.), située dans la campagne Deltrengle Saiwe, appelée Cornu Bonnier, commune de Forville.

33^e Lot. — 35 perches 65 aunes (8 v. g. 3 v. p. 146 p.), située même campagne, vers les tombes de Seron.

34^e Lot. — 24 perches 50 aunes (5 v. g. 12 v. p. 106 p.), située dans la campagne des Puits.

35^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 1 bonnier 66 perches 20 aunes (4 b. 18 v. g. 3 v. p.) située même campagne, en lieu dit Buisson du Role, plus vers Meffe.

36^e Lot. — 43 perches 75 aunes (10 v. g. 4 v. p.), située même campagne.

37^e Lot. — 44 perches 95 aunes (10 v. g. 6 v. p.), située près la limite de Lemptinne, même campagne que les précédentes.

38^e Lot. — 15 perches 30 aunes (3 v. g. 10 v. p. 51 p.), située dans la campagne derrière la ville.

39^e Lot. — Une pièce, contenant 1 bonnier 64 perches 55 aunes (1 bonnier 17 v. g. 15 v. p.) de pré, planté d'un cordon de peupliers de Canada, d'une belle venue, de 15 aunes environ de croissance, située dans le village de Meffe, nommée le Grand Pré.

40^e Lot. — Un enclos, contenant 74 perches 15 aunes (17 v. g. 4 v. p.), situé vers le centre du village de Meffe, près le prieuré, formant anciennement l'assise de la ferme, dite Delporte, cultivé partie en terre, partie en pré.

Les pièces de terre et prairie, reprises aux n° 26 incl. 40, forment un ensemble de 9 bonniers 18 perches, elles sont situées dans la commune de Meffe, arrondissement de Hoy, et faisaient partie de la ferme dite Delporte; elles sont exploitées par le sieur Jean Martin Peraprez.

41^e Lot. — Une pièce de terre, contenant 20 perches 10 aunes (4 verges grandes 13 verges petites), située en lieu dit Fond de St-Gilles.

42^e Lot. — 17 perches 78 aunes (4 v. g. 1 v. p.), en lieu dit Commune, vers l'avenue du château de Bierset.

43^e Lot. — 25 perches 12 aunes (5 v. g. 16 v. p.), dite la Houblonnière, entourée de buissons.

44^e Lot. — 22 perches 90 aunes (5 v. g. 5 v. p.), située près des hayes du village de Bierset, en lieu dit Brassine.

45^e Lot. — 39 perches 28 aunes (9 v. g.), située campagne de Bierset, vers Velroux.

46^e Lot. — 60 perches 40 aunes (13 v. g. 17 v. p.), située sur Velroux, en lieu dit Tiermay.

47^e Lot. — 52 perches 79 aunes (12 v. g. 2 v. p.), située en lieu dit chemin des Gussons.

Ces biens sont situés dans la commune de Bierset.

S'adresser audit notaire PARMENTIER ou à M. OPHOVEN, avocat, rue St-Hubert, n° 592, pour avoir communication des titres et prendre connaissance des conditions de la vente.

COMMERCE.

Il n'y a pas eu de BOURSE à ANVERS, le 4 décembre.

Fonds anglais du 1^{er} décembre. — Consol., 83 1/4 0/0. — Fonds belges, 72 0/0. — Hollandais, 40 3/8.

Bourse d'Amsterdam du 3 décembre. — Dette active, 39 1/16 0/0, idem différée, 00 0/0. — Bill de change, 60 0/0. — Syndicat d'amort., 00 0/0; idem 3 1/2 0/0, 00 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/00. — Rus. Hop. et Ce, 94 1/2 à 95 0/0, idem emp., gr. liv., 00 0/00, idem C. Hamb., 00 0/0; idem emp., à L., 00 0/00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente fr., 2 0/0, 00 0/0. — Métalliques, 80 0/0. — Naples Falc., 73 3/4. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0 00. — A. R. 1^{re} levée, 000. — Rente perp., 48 1/2. — Lots de Pologne, 00 0/0. — Brésil., 00 0/00. — Grecs 2^e levée, 00 0/0. — Cont. 00 guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/00.

Bourse de Bruxelles, du 3 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 100 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 73 1/4 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.